

Éditorial

En tant que nouveau directeur de cette publication, j'aimerais, à l'occasion de ce numéro consacré à notre congrès de Metz, remercier personnellement tous les collègues de la région Lorraine, du Luxembourg et de l'INIST, sans oublier le personnel permanent de l'ABF, pour la qualité d'organisation de ces journées. Merci également à tous les intervenants d'avoir contribué à la richesse des débats.

J'espère sincèrement que ces rencontres auront été pour un grand nombre d'entre vous l'occasion de découvrir la beauté et la richesse de cette région chargée d'histoire et connue également pour la chaleur de ses habitants.

Ce congrès 2000 s'est déroulé au moment où notre Association est au cœur du débat sur la question du libre accès à l'information, où chacun sent bien que l'enjeu n'est pas seulement économique mais politique. Il s'agit bien en effet d'une forme très concrète d'engagement sur des principes fondamentaux de la démocratie.

Certes, nous n'avons pas la force ni le cynisme de lobbies organisés qui ont compris également que l'information était sans doute la nouvelle source de richesse mais nous, bibliothécaires, sommes en première ligne pour attirer l'attention sur les conséquences de certains choix dans ce domaine. Il est de notre responsabilité à tous de participer à ce débat et d'avoir une démarche professionnellement irréprochable vis-à-vis des usagers qui sont les premiers à devoir bénéficier de notre réflexion et de notre action. C'est ce souci du service à l'utilisateur qui légitime notre point de vue sur la liberté d'accès à l'information, à la culture vivante et au patrimoine littéraire.

La transparence des pratiques des différents acteurs de la chaîne du livre et de l'information est absolument nécessaire pour permettre un débat serein ainsi que la reconnaissance du rôle des bibliothèques dans la diffusion et la conservation.

Une nouvelle politique de mise à niveau et de modernisation du système de bibliothèques est indispensable dans notre pays pour assurer l'égalité d'accès de tous.

Une loi, s'appuyant sur l'action des collectivités publiques (État, collectivités territoriales, universités) doit légitimer le droit des citoyens à un service de qualité en appliquant les principes reconnus par les organisations internationales et la plupart des grands pays démocratiques.

Les moyens modernes permettent de faire progresser la conception même de la bibliothèque, centre culturel et banque de savoir, vers celle de l'outil de la participation de chacun à la vie politique et sociale.

L'ABF a l'ambition, avec tous les partenaires qui le souhaitent, de faire avancer la réflexion sur les enjeux de la bibliothèque du XXI^e siècle et vous invite à participer à ce travail.

Gérard Briand
président de l'ABF